

**« La gouvernance par les nombres » d'Alain Supiot
Construire un projet politique partagé centré sur le travail**

La perte de crédit des institutions politiques nous oblige à revenir à des questionnements fondamentaux : qu'est-ce qui permet aux êtres humains de faire société ?

Aujourd'hui, c'est au niveau de la planète et pas seulement au niveau des sociétés particulières qu'il faut chercher les réponses. Les États nationaux ne sont pas pour autant exonérés de leurs responsabilités, ni les autres institutions politiques.

Cette problématique traverse le livre d'Alain Supiot « La gouvernance par les nombres ».

Son diagnostic de la situation actuelle est fondé sur une mise en perspective historique de la manière dont les êtres humains sont gouvernés. « Des bouleversements institutionnels de grande ampleur sont à l'œuvre derrière la notion acritique de globalisation. » Toutes les sociétés sont touchées par « l'effacement du règne de la loi au profit de la gouvernance par les nombres. Et toutes voient s'étendre les réseaux d'allégeance au cœur de leurs institutions » ⁽¹⁾. Les rapports de travail constituent un lieu privilégié de développement de ces rapports de dépendance personnelle lorsque les protections juridiques sont mises à mal. Ça n'est pas un retour en arrière, aux rapports sociaux féodaux notamment entre vassaux et suzerains. C'est une autre société qui se met en place, par touches successives, de réforme en réforme.

Ce diagnostic conduit Alain Supiot à préciser l'enjeu actuel du travail politique qui incombe à toutes les forces progressistes qui se donnent comme objectif réel le combat contre le néolibéralisme et l'ultralibéralisme : réinstaurer une mondialisation équitable, humainement vivable et possible, écologiquement soutenable, financièrement et économiquement efficace. Ce qui implique de réinscrire le travail au centre d'un projet politique partagé, de reconstruire partout des rapports sociaux fondés sur « un régime de travail réellement humain ». Mais qu'entend-on par « un travail réellement humain » ? c'est en fait une question toujours refoulée dans le débat politique, car elle débouche sur un questionnement inconfortable : la manière dont on conçoit et réalise le travail politique et la démocratie, le mode de gouvernement des citoyens. On parle volontiers d'orientations, d'objectifs. Mais la façon dont on les construit et dont on les réalise ou non relève plutôt du débat politique refoulé ou empêché.

Le taylorisme étendu à l'organisation sociale tout entière

La manière dont les hommes et les femmes travaillent et dont on les fait travailler est un bon indicateur de ce que sont les rapports sociaux et politiques dans une société. « Le propre du travail humain est de s'inscrire dans des représentations mentales et de confronter ces représentations aux réalités du monde extérieur », « obligeant chaque travailleur à prendre la mesure et de ce monde, et de ces

¹Le film italien « Suburba » donne un aperçu de cette évolution au sein de la microsociété romaine : ces rapports d'allégeance caractéristiques des sociétés mafieuses gangrènent le Vatican et les milieux politiques

représentations ». Simone Weil, après Marx, le dit dans une formule fulgurante : « c'est par le travail que la raison saisit le monde même, et s'empare de l'imagination folle ».

Pour Alain Supiot, la première guerre mondiale constitue un tournant et nous transmet deux legs contradictoires. C'est une « mobilisation totale », l'ordre militaire s'impose à l'ordre public et préfigure les méthodes d'organisation que les Etats adopteront en temps de paix avec le « marché total », « la guerre économique » perpétuelle et étendue à la planète où toute activité humaine est transformée en ressource par le marché. C'est l'organisation scientifique du travail qui s'impose dans les lieux de travail et qui est étendue à la société tout entière, au niveau planétaire.

En même temps, le Traité de Versailles crée l'OIT (organisation internationale du travail). Avec cette déclaration étonnante : « Une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale ». « La non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leur pays ».

La crise financière de 2008 et ses prolongements, la crise grecque, illustrent chacune à sa façon, que nous sommes toujours aux prises avec cette contradiction fondamentale, que tout projet politique doit affronter.

Le travail réel de chaque travailleur aujourd'hui n'y échappe pas. Les contradictions qui traversent les sociétés, irriguent au quotidien l'activité des hommes et des femmes dans leur vécu. Chaque personne humaine dans ses activités de travail, citoyennes ou autres, réalise la confrontation entre ses propres normes et valeurs, et celles qui dominent les sociétés et les organisations du travail dans les lieux de production de biens et services.

Par exemple, la crise financière de 2008, le renflouement des plus grandes banques menacées de faillite par les Etats, ont transformé une montagne de dettes privées en un gouffre de dettes publiques (2). Il s'en est suivi une injonction faite aux Etats, qu'ils ont appliquée de gré ou de force, de privatiser les services publics et de déréglementer les marchés du travail.

Cela illustre la façon dont la « démocratie souveraine » est piétinée et dans la foulée le droit des peuples à se gouverner eux mêmes.

En même temps, une démocratie limitée s'instaure, qui met hors de portée électorale la question de la répartition des richesses, comme celle de l'instauration d'un travail réellement humain. C'est à la fois l'origine et l'effet de l'instauration d'un système de gouvernance par l'allégeance : allégeance des Etats au système financier, à la Commission européenne, allégeance des travailleurs, des cadres, à leurs employeurs et actionnaires...

Pendant ce temps au niveau de la planète se constituent des « coalitions » qui se substituent aux institutions internationales, non pas pour faire appliquer un régime de droit international sous l'égide de l'ONU, mais pour faire la guerre aux nations vassalisées en fonction des intérêts des « nations suzeraines ». Et on peut vérifier l'actualité de la déclaration du préambule de l'OIT « sans justice sociale nous aurons la guerre ; la justice sociale implique un régime de travail réellement humain ».

Il y a donc urgence à refonder un régime qui instaurera partout un « travail humain ». cela passe par un travail politique au sein de chaque nation qui élabore un régime de droit du travail qui s'impose à tous : États, entreprises,

²Cf. François Morin « L'hydre mondiale. L'oligopole bancaire » 2015, Lux Editeur et Yves Baunay : « quel travail politique face à la crise financière ? Lettre électronique de l'Institut de recherche de la FSU, 23 novembre 2015

organisations de travail. Cela implique la définition et la mise en œuvre de normes du travail communes à toutes les nations, une organisation internationale du travail, une police sociale de la concurrence à l'échelle mondiale, un système monétaire international fondé sur le droit international. A peu près le contraire de ce qui se fait actuellement.

Il y a urgence à stopper cette mutation du capitalisme vers un anarcho-capitalisme qui efface les frontières, soumet les Etats et démantèle les règles protectrices des trois marchandises fictives identifiées par K.Polanyi : la nature, le travail et la monnaie.

Refonder un régime de travail réellement humain ?

Alain Supiot nous invite à revenir aux fondamentaux du travail humain, comme acte politique de « confrontation du travailleur aux réalités de son milieu vital ». C'est l'engagement du « corps soi » (corps biologique, cognitif, affectif, psychologique...) dans un acte qui le dépasse, avec ses dimensions inextricablement individuelles et sociales. L'ouvrier, le trader, l'infirmière, le paysan, l'aiguilleur du ciel... chacun fait société à sa façon... (3)

Mais quand le travail sort-il de sa condition humaine ? Pour Alain Supiot, cela est le résultat d'un double déni. Le déni de la pensée caractérise le taylorisme.

Lorsqu'on considère selon l'idéal de l'OST (organisation scientifique du travail) que le travailleur ne fait qu'exécuter ce qu'on lui demande, on aboutit à un travail invivable, déshumanisé, car il dénie au travailleur toute créativité, toute capacité à penser pour agir.

Le déni de la réalité du travail résulte lui du management par les nombres. Le travailleur est alors empêché de se confronter au réel de la situation, du pouvoir d'agir en déployant ses propres savoirs, ses propres normes et valeurs. On aboutit à un travail impossible qui ne peut pas tenir sans l'intelligence humaine. Un travail également déshumanisé qui devient invivable pour celui ou celle qui le réalise et qui est empêché d'exercer sa créativité.

Un régime réellement humain du travail, un travail réellement humain, cela implique de sortir le travail de ce double déni et de reconnaître le travail réel comme activité humaine, comme processus « d'usage de soi par soi » avec ses débats de normes et de valeurs et comme processus « d'usage de soi par autrui » mais sous conditions strictement réglementées. C'est à partir de ces deux critères qui concernent la condition d'exercice du travail et son organisation, que l'on peut concevoir un droit du travail et des pratiques sociales autorisant et favorisant un travail réellement humain. Cela implique d'explorer la dimension qualitative du travail au lieu de s'en tenir aux chiffres, aux valeurs marchandes mesurables. Ainsi, la posture que nous adoptons pour regarder le travail humain et sa représentation doivent être interrogés. Et c'est inconfortable pour tout le monde. Les politiques, les managers et même les syndicalistes.

Le travail des politiques, aujourd'hui, a particulièrement besoin d'être interrogé sur sa capacité à concevoir et à porter cette exigence d'humanité du travail.

A.Supiot dans « La gouvernance par les nombres » analyse longuement les transformations de la relation de travail car il considère que celle-ci « constitue depuis l'ère industrielle, la matrice des autres formes de gouvernement ». Il met en perspective l'organisation du travail et la démocratie, le travail et la politique. Après la longue période marquée par la généralisation du taylorisme et du

³cf. « Le travail est toujours une matière étrangère ». Rencontre avec Yves Schwartz fondateur de l'ergologie, la théorie de l'activité. Regards croisés n°12 (revue de l'Institut de recherche de la FSU)

fordisme encadrés par un système juridique protecteur garanti par un Etat de droit, la période historique qui s'ouvre est marquée par « la résurgence de l'allégeance comme forme topique des rapports sociaux ». Deux composantes caractérisent le lien d'allégeance. La première est « la mobilisation totale d'une personne, au service d'une autre ». L'autonomie dans la subordination concédée au travailleur doit lui permettre de réaliser les objectifs programmés qui lui sont assignés et de mesurer sa performance. La deuxième composante est « le devoir qui pèse sur l'employeur de veiller au maintien des capacités économiques de son salarié, en sorte qu'il soit apte à s'adapter en temps réel aux besoins du marché ». Une structure analogue se retrouve dans les rapports entre les entreprises (donneuses d'ordres et sous-traitantes), entre les citoyens et les politiques, entre les Etats...

Les « sécurités » imposées aux employeurs dans ce cadre, sont attachées à la personne du salarié et non plus à l'emploi (exemple : le compte personnel de formation ouvert à toute personne de la fin de sa scolarité à la retraite). Ce sont des droits de tirage sociaux qui s'inscrivent dans une perspective de sécurisation des parcours professionnels. Ils dépendent des provisions de droits accumulées par les intéressés et de la décision des intéressés d'user de ces provisions. Des mécanismes de solidarité peuvent être mobilisés pour alimenter ces provisions. Pour l'instant, ces dispositifs ne sont pas de nature à inverser la tendance lourde qui est toujours « la réification du travail assimilé à un capital humain livré sans reste à l'empire du Marché total ».

Conclusion : comment sortir des liens d'allégeance ?

Le taylorisme comme la direction par objectifs et la gouvernance par les nombres, ignorent « la dimension anthropologique du travail, entendu sans son sens large et concret d'inscription dans le milieu vital », de l'activité des êtres humains. Cela implique de déployer le concept d'activité tel qu'il a été travaillé par ces trois médecins et figures de la résistance qu'étaient A. Wisner (fondateur de l'ergonomie), G. Canguilhem (« la puissance renormalisante de la vie en nous » et de la vie au travail particulièrement), I. Oddone (« la communauté scientifique élargie aux travailleurs pour intégrer les savoirs et valeurs propres à l'activité de travail »).

Cela doit nous permettre de retrouver la créativité contenue dans toute activité humaine, le sens du collectif, de la coopération entre les humains, la dimension propre du travail qui s'exprime dans les conflits de critères, les débats de normes et de valeurs propres à l'engagement de l'activité dans le travail.

C'est la condition incontournable pour réhabiliter les valeurs de solidarité, de service public, de coopération mises à mal par le néolibéralisme. « Le problème qui se pose, déclare A. Supiot dans sa conclusion, est de « ré-encastrier » les marchés dans la société et de cesser de réduire la vie humaine à la vie économique, et la vie économique à l'économie de marché ».

La « réhumanisation » du travail peut conduire à « reconstruire l'Etat social dans ses cadres juridiques nationaux, à reconsidérer ce qu'est une juste organisation du travail garantie par un Etat de droit.

Le sens de la solidarité doit permettre de refonder les rapports sociaux au sein des différentes communautés humaines, et les rapports entre l'espèce humaine et son milieu vital.

C'est aussi en partant des exigences de réhumanisation du travail et de développement des solidarités que l'on retrouvera le cadre où repenser les

fonctions de l'Etat, Etat comme « garant de l'articulation de la solidarité internationale avec les solidarités civiles et les solidarités internationales » ; et l'Etat comme « garant en dernier ressort, capable de faire prévaloir vis à vis de tous l'intérêt général et la démocratie sur les intérêts particuliers et les puissances financières ou religieuses. »

Ainsi la restauration des solidarités à partir des exigences du travail humain, nous conduit à la restauration de la démocratie dans la sphère politique où elle est mise à mal, et son extension dans la sphère économique « en rendant à ceux qui travaillent une prise sur l'objet et le sens de leur travail ».

Cette esquisse de projet politique devrait redonner sens au travail politique des citoyens comme de ceux qui ont fonction de les représenter !

Une façon pour les citoyens, avec leurs représentants, de construire un projet partagé, centré sur le travail.

Une façon aussi de redonner sens et utilité sociale aux organisations syndicales comme piliers de la démocratie.

Yves Baunay